



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ CH 675339 G A3

⑤① Int. Cl.⁵: G 04 B 37/22
G 04 B 37/14

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DE LA DEMANDE A3

⑳ Numéro de la demande: 1156/88

㉑ Requêteur(s):
Kurt Marzetta, Nidau

㉒ Date de dépôt: 25.03.1988

㉒ Inventeur(s):
Marzetta, Kurt, Nidau

㉔ Demande publiée le: 28.09.1990

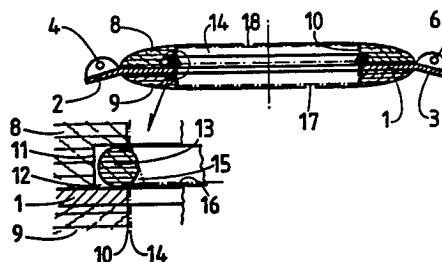
㉔ Mandataire:
Bugnion S.A., Genève-Champel

㉔ Fascicule de la demande
publiée le: 28.09.1990

㉔ Rapport de recherche au verso

㉔ Montre-bracelet à carrure en matériau non métallique.

㉔ La carrure (8, 9) présente un logement cylindrique (10) dans lequel est fixé un boîtier (14) abritant un mouvement au moyen d'une garniture torique élastique (13) engagée, d'une part, dans une gorge annulaire (12) du logement cylindrique et, d'autre part, dans une gorge annulaire périphérique (15) du boîtier. La carrure est munie d'une armature métallique (1) à laquelle vient se fixer le bracelet.





Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale

RAPPORT DE RECHERCHE

Demande de brevet N°:

CH 1156/88
HO 15405

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | |
|--|---|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée |
| Y | FR-A-2 176 153 (SOGUEL) * Page 4, lignes 20-34; figures 1,2 * | 1 |
| A | ---- | 2 |
| Y | DE-U-8 706 125 (SWAROVSKI & CO.) * Page 3, lignes 3-8; figure * | 1 |
| A | DE-A-2 157 859 (WYSS) * Figure 7 * | 1,3 |
| A | DE-U-7 143 428 (BERMI WATCH S.A.) * Figure 4 * | 1,2 |
| A | GB-A-1 156 894 (ARMIN GISIGER-LUSA) * Page 2, lignes 78-86; figures 1-3 * | 1,2 |
| A | FR-A-2 030 304 (MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES MRP S.A.) * Figures * | 1-3 |
| A | DE-A-3 540 737 (GROB) * Page 5, colonne 1, lignes 38-65; figure 3 * | 1-3 |
| | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) |
| | | A 44 C G 04 B |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur OEB |
| 17-11-1988 | | |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | | |

Description

La présente invention a pour objet une montre-bracelet comprenant une carrure en matériau non métallique abritant un mouvement logé dans un boîtier ad hoc fixé à la carrure.

Du brevet CH 604 242, on connaît une montre-bracelet dont la carrure en bois présente une creuse cylindrique dans laquelle le boîtier métallique abritant le mouvement est fixé au moyen de vis ou de pieds solidaires d'une partie métallique constituant le bracelet ou présentant des moyens d'attache du bracelet.

Du brevet CH 659 166, on connaît d'autre part une montre-bracelet dont la carrure en pierre présente un logement cylindrique dans lequel est collée une carrure intérieure métallique dans laquelle le boîtier du mouvement est lui-même maintenu au moyen d'une plaque métallique fixée par des vis à la carrure intérieure métallique.

Il est par ailleurs connu du brevet FR 2 176 153 de fixer un boîtier dans une carrure métallique au moyen d'une garniture torique élastique, la carrure présentant, à cet effet, une gorge dans laquelle est logée la garniture.

L'invention a pour but de réaliser une montre-bracelet dont la carrure en matière non métallique, notamment en bois ou en matériau plus fragile, permet néanmoins d'y fixer un boîtier au moyen d'une garniture torique élastique de façon sûre et solide.

La montre-bracelet selon l'invention est définie à la revendication 1.

La garniture torique constitue l'unique moyen de fixation du boîtier, cette fixation élastique abritant le boîtier contre les chocs. L'armature métallique, prise en sandwich entre les deux parties non métalliques de la carrure, supporte les efforts importants.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 est une vue en coupe diamétrale selon six heures douze heures d'une montre à carrure en bois.

La figure 2 est une vue de la même montre-bracelet en coupe selon trois heures neuf heures, sans le mouvement.

La figure 3 est une vue en plan de l'armature métallique de cette montre.

La montre représentée au dessin comprend une armature métallique telle que représentée à la figure 3, c'est-à-dire découpée dans une plaque ou feuille métallique de manière à obtenir une partie annulaire 1 munie de deux barrettes parallèles opposées 2 et 3 dont les extrémités sont coudées à angle droit de manière à former des oreilles 4, 5, 6 et 7 entre lesquelles il est possible de fixer les barrettes d'un bracelet usuel. La partie annulaire 1 de l'armature métallique est prise en sandwich entre deux pièces de bois 8 et 9 profilées de manière à former une carrure présentant un logement cylindrique 10 s'étendant sur toute la hauteur de la carrure. Sur la vue en coupe trois heures neuf heures représentée à la figure 2 on voit que la partie annulaire 1 de l'armature est cachée, les deux parties 8 et 9 de la carrure ve-

nant s'appliquer l'une contre l'autre autour de l'armature. Les deux parties 8 et 9 de la carrure peuvent être collées ensemble sur leur plan de joint 19, en maintenant simultanément l'armature, ou fixées ensemble au moyen de vis. La partie supérieure 8 de la carrure présente un épaulement 11 en forme de marche d'escalier formant avec le bord intérieur de la partie annulaire 1 de l'armature une gorge 12 de section rectangulaire dans la paroi du logement cylindrique 10. Dans cette gorge 12 est logée une garniture torique élastique 13 faisant saillie hors de cette gorge.

Dans le logement cylindrique 10 de la carrure est logé un boîtier 14 abritant un mouvement. Ce boîtier cylindrique 14 est muni d'une gorge périphérique 15 de section triangulaire dont la paroi inférieure 16 est plane. La garniture torique 13 est également engagée dans la gorge 15, maintenant axialement et transversalement le boîtier 14. Compte tenu de la paroi plane 16 de la gorge 15, la fixation du boîtier supporte une certaine pression sur le fond 17 du boîtier. Ceci permet d'utiliser un boîtier présentant des organes de commande du mouvement constitué par des poussoirs disposés sur le fond 17.

Le boîtier peut présenter un fond 17 souple permettant d'actionner par simple pression des contacts électriques d'un mouvement électronique.

Le boîtier 14 peut être facilement enlevé pour une réparation ou échangé, par simple pression sur la lunette de la glace 18. Le boîtier est mis en place par dessous, par simple pression sur le fond.

La carrure 8, 9 peut être constituée de tout matériau non métallique, naturel ou synthétique. Les parties 8 et 9 peuvent être en matériaux différents.

Le boîtier 14 peut abriter un mouvement mécanique muni d'un remontoir sur le fond, par exemple un remontoir tel que décrit dans le brevet CH 632 369.

Revendications

1. Montre-bracelet comprenant une carrure en matériau non métallique (8, 9) abritant un mouvement logé dans un boîtier (14) fixé à la carrure, caractérisée par le fait que la carrure (8, 9) présente un logement cylindrique (10) dans lequel ledit boîtier (14) est fixé par une garniture torique élastique (13) engagée, d'une part, dans une gorge annulaire (12) du logement cylindrique et, d'autre part, dans une gorge annulaire périphérique (15) du boîtier, et par le fait que la carrure est en deux parties superposées (8, 9), entre lesquelles est montée une armature métallique continue munie de moyens d'attache d'un bracelet (2, 3) et présentant une partie annulaire (1) insérée entre les deux parties de la carrure non métallique, le bord intérieur de cette partie annulaire constituant l'une des parois latérales de la gorge (12), de section rectangulaire, dudit logement cylindrique, formée d'autre part par un épaulement (11) de l'une des parties de carrure non métallique.

